

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 27 novembre 2024

Date de publication : 5 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le trois décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt-sept novembre, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno BOUVIER, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoit Pharis, Alain Dupont, Brigitte GILLES, Jérôme POIGNAND, Laetitia Lefevre et Samuel Bonnabesse.

Etaient absentes excusées : MM Julie Foucteau et Christelle Le Guyader qui a donné pouvoir à Madame Laetitia LEFEUVRE pour voter en son nom.

Madame Brigitte GILLES a été élue secrétaire.

54 -2024 - Eglise : Lot 1- Maçonnerie-Pierre de taille : avenant 4

Monsieur le Maire expose que, comme indiqué lors de la réunion précédente, les voutes des absidioles et de la sacristie se sont affaissées. Les deux devis de l'entreprise GREVET s'élèvent à 9.716,40 € HT (11.659,68 € TTC) et 9.722,00 € HT (11.666,40 € TTC), soit un total de 19.438,40 € HT (23.326,08 € TTC). L'entreprise a fourni un devis n°3 reprenant les deux devis précédents et y ajoutant une réfection du plafond pour un coût de 35.670,55 € HT. Après discussion, au vu des avenants déjà passés et des surcoûts pour la commune, le conseil municipal ne donne pas suite au devis N°3.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

-ACCEPTE la proposition d'avenant n°4 pour un total de 19.438,40 € HT. Le marché et les avenants 1 à 3 qui s'élevaient à 199.685,13 HT sont donc portés à 219.123,52 € HT.

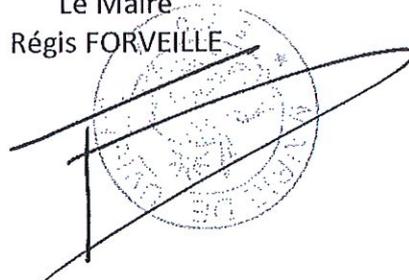
-AUTORISE le maire ou la 1^{ère} adjointe à signer les devis correspondants ainsi que tout acte ou document concernant cet avenant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Pour copie conforme,

Le Maire

Régis FORVEILLE



Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le

ID : 053-215301235-20241203-54_24LOT1AV1-DE



MAIRIE DE JUVIGNÉ

1 Place de la Mairie

53380 JUVIGNÉ

EGLISE SAINT MARTIN

VOUTE DE LA SACRISTIE

LOT N°01-MAÇONNERIE-PIERRE DE TAILLE

PLATRIERIE

Maitre d'Œuvre :

XV41 ARCHITECTE

Stanislas Coudière

Architecte du Patrimoine

14 Avenue Pasteur

35400 SAINT-MALO

Laval, le jeudi 7 novembre 2024

02 43 66 18 00 grevet@eore.fr www.eore.fr

maison grevet - 20, boulevard Volney BP 60711 - 53007 LAVAL

S.A.S au capital de 50 000 € - TVA intracommunautaire FR 57 556 450 054 - RCS Laval B 556 450 054



Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le

ID : 053-215301235-20241203-54_24LOT1AV1-DE



MAIRIE DE JUVIGNÉ

1 Place de la Mairie

53380 JUVIGNÉ

EGLISE SAINT MARTIN

VOUTE DE L'Absidiole

LOT N°01-MAÇONNERIE-PIERRE DE TAILLE

PLATRERIE

Maître d'Œuvre :

XV41 ARCHITECTE

Stanislas Coudière

Architecte du Patrimoine

14 Avenue Pasteur

35400 SAINT-MALO

Laval, le vendredi 15 novembre 2024

02 43 66 18 00 grevet@eore.fr www.eore.fr

maison grevet - 20, boulevard Volney BP 60711 - 53007 LAVAL

S.A.S au capital de 50 000 € - TVA intracommunautaire FR 59 556 450 054 - RCS Laval II 556 450 054



Créé le 20/01/2014

N°art	Désignation	U	Quantité	Prix unitaire H.T.	Montant H.T.
	<u>Voute des Absidoles</u>				
	Échafaudages de pied				
	- pour pose et transport	Forf	1,00	1 998,00 €	1 998,00 €
	- pour location et entretien	mols	3,00	505,00 €	1 515,00 €
	- pour dépose et repli	Forf	1,00	725,00 €	725,00 €
	Réparation de la voute lunnel	Ens	1	1 375,00 €	1 375,00 €
	Réalisation d'une coque en plâtre et filasse par le dessus avant intervention du couvreur ras sur la voute en cul de four du fond	Ens	1	3 604,00 €	3 604,00 €
	Chargement et évacuation des gravats avec une benne	F	1	505,00 €	505,00 €
Total H.T. Tranche ferme					9 722,00 €
T.V.A. 20%					1 944,40 €
Total T.T.C. Tranche ferme					11 666,40 €

Nota Non compris la peinture, et laux joint



[Signature]

Visé par l'Architecte
 Le: 28.11.2024

 XV41 Architecte
 Architecte du Patrimoine

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 4

A - Identification du pouvoir adjudicateur.

Commune de Juvigné, 1 Place de la Mairie, 53380 JUVIGNE, Tel 02 43 68 51 54

B - Identification du titulaire du marché public.

GREVET – 20 Boulevard Volney – BP 60711 – 53007 LAVAL CEDEX, Tel 02 43 26 10 39
titulaire du marché objet du présent avenant.

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

**Travaux de restauration du versant Nord de la nef et des absides
- LOT N°1 : MAÇONNERIE – PIERRE DE TAILLE**

Notifié le 14 février 2023 au titulaire ci-dessus désigné, pour un montant de : **131 032,78 Euros HT ;**

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :
(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Il convient, sans en modifier par ailleurs les clauses initiales d'ajouter aux prestations prévues dans les deux tranches du marché cité en objet les prestations correspondant au devis de l'entreprise GREVET du 20/12/2023.

En raison de la chute d'éléments en brique composant la voûte de la chaufferie, de l'absidiole et du vestibule, un risque d'effondrement a été constaté. Pour des raisons de sécurité un périmètre a été mis en place et il est nécessaire de déposer la voûte sans restitution. Par contre il est nécessaire de conforter la voûte de la chapelle par l'extrados (voûte en cul de four et en tunnel) afin de pouvoir réouvrir ces espaces aux publics.

Montant de l'avenant N°1 :

- Montant HT : 38 153,88 EUROS
- TVA (taux : 20 %) : 7 630,78 EUROS
- Montant TTC : 45 784,66 EUROS.

Montant de l'avenant (N°2) :

- Montant HT : 7 611,04 EUROS
- TVA (taux : 20 %) : 1 522,21 EUROS
- Montant TTC : 9 133,25 EUROS.

Montant du présent avenant (N°3) :

- Montant HT : 22 887,43 EUROS
- TVA (taux : 20 %) : 4 577,49 EUROS
- Montant TTC : 27 464,91 EUROS.



Montant du présent avenant (N°4) :

- Montant HT : 19 438,40 EUROS
- TVA (taux : 20 %) : 3 887,68 EUROS
- Montant TTC : 23 326,08 EUROS.

Nouveau montant HT de la tranche unique :

- 219,123,53 EUROS.
- Soit un nouveau montant total pour le marché de 219,123,53 EUROS HT soit 262,948,93 EUROS TTC

Cet avenant représente une augmentation de 17 % pour les deux tranches de travaux.

E - Signature des titulaires du marché public.

LE TITULAIRE :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
M. ANTOINE ZOCCHETTO-Directeur	Laval, Le 05 Décembre 2024	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur.

A : Tousprie....., le 6 décembre 2024

Signature
 (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

le Maire,

Reçu en préfecture le 06 Décembre 2024
 Cachet + signature requise



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 27 novembre 2024

Date de publication : 5 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le trois décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt-sept novembre, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno BOUVIER, Magalie Pouriel, Mickaël Buchar, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoit Pharis, Alain Dupont, Brigitte GILLES, Jérôme POIGNAND, Laetitia Lefeuvre et Samuel Bonnabesse.

Etaient absentes excusées : MM Julie Foucteau et Christelle Le Guyader qui a donné pouvoir à Madame Laetitia LEFEUVRE pour voter en son nom.

Madame Brigitte GILLES a été élue secrétaire.

55-2024 - Budget commune : Décision modificative n°3

Le conseil municipal, suite à l'exposé de monsieur le Maire concernant la réception de notifications de diverses subventions et d'une correction d'imputation à effectuer en dépenses d'investissement, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de prendre la décision modificative N°3 suivante :

INVESTISSEMENT DEPENSES	
Article 231-214	-52.800,00
Article 2131-214 bâtiments communaux	+52.800,00
Article 2151-211 voirie	-18.000,00
Article 2151-213 parking rue Lilas	-2.000,00
Article 231-188 Eglise	+ 62.857,24
TOTAL	+42.857,24
INVESTISSEMENT RECETTES	
Article 13461-188 DETR 2 ^{nde} tranche	+26.000,00
Article 1322-188 REGION 2 ^{nde} tranche	+64.158,00
Article 1323-188 DEPARTEMENT 2 ^{nde} tranche	+42.772,00
Article 1641 Emprunt	-90.072,76
TOTAL	+42.857,24

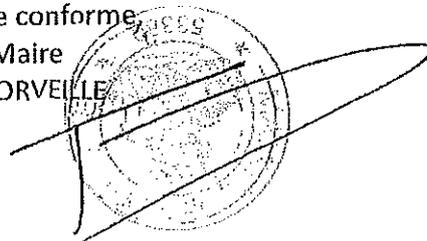
- Autorise le maire ou la première adjointe à signer tout acte ou document concernant cette décision.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Pour copie conforme

Le Maire

Régis FORVEILLE





53123

CNE DE JUVIGNE

Code INSEE

CNE DE JUVIGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1322-188 : EGLISE NEF ET ABSIDIOLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	64 158,00 €
R-1323-188 : EGLISE NEF ET ABSIDIOLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	42 772,00 €
R-13461-188 : EGLISE NEF ET ABSIDIOLES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	132 930,00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	90 072,76 €	0,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	90 072,76 €	0,00 €
D-2131-214 : BATIMENTS COMMUNAUX 2024	0,00 €	52 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-211 : VOIRIE 2023	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-213 : DEMOLITION MAISON GARAGE RUE LILAS	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	20 000,00 €	52 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231-188 : EGLISE NEF ET ABSIDIOLES	0,00 €	62 857,24 €	0,00 €	0,00 €
D-231-214 : BATIMENTS COMMUNAUX 2024	52 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	52 800,00 €	62 857,24 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	72 800,00 €	115 657,24 €	90 072,76 €	132 930,00 €
Total General		42 857,24 €		42 857,24 €

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 27 novembre 2024

Date de publication : 5 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le trois décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt-sept novembre, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno BOUVIER, Magalie Pouriel, Mickaël Buchar, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoit Pharis, Alain Dupont, Brigitte GILLES, Jérôme POIGNAND, Laetitia Lefeuvre et Samuel Bonnabesse.

Etaient absentes excusées : MM Julie Foucteau et Christelle Le Guyader qui a donné pouvoir à Madame Laetitia LEFEUVRE pour voter en son nom.

Madame Brigitte GILLES a été élue secrétaire.

56-2024 : Achat parcelle AB 62 – régularisation

Monsieur le maire expose que la commune de Juvigné et la Communauté de Communes ont eu l'opportunité d'acheter une habitation, située route d'Ernée, sur la parcelle cadastrée AB 626. La Communauté de Communes ne souhaitant pas préempter, la commune n'a pas non plus déposé de demande de préemption.

Toutefois, l'étude de cette procédure administrative a fait apparaître que la parcelle AB 62 (voie d'accès vers les parkings du cimetière), théoriquement propriété de la commune, ne l'était pas en réalité. En effet, un oubli semble avoir eu lieu lors de l'acquisition de la parcelle AB 588 il y a une dizaine d'année. Il est donc proposé au Conseil municipal de régulariser la situation en faisant l'acquisition de la parcelle AB62 (202 m²) pour une somme de 250 € net vendeur.

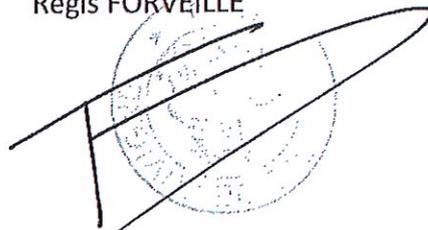
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte et autorise le maire ou la première adjointe à signer tout acte ou document concernant ce dossier, notamment l'acte de vente qui sera passé devant maître Fritzinger. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Pour copie conforme,

Le Maire

Régis FORVEILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 27 novembre 2024

Date de publication : 5 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le trois décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt-sept novembre, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno BOUVIER, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoit Pharis, Alain Dupont, Brigitte GILLES, Jérôme POIGNAND, Laetitia Lefeuvre et Samuel Bonnabesse.

Etaient absentes excusées : MM Julie Foucteau et Christelle Le Guyader qui a donné pouvoir à Madame Laetitia LEFEUVRE pour voter en son nom.

Madame Brigitte GILLES a été élue secrétaire.

57-2024 : location d'un jardin

Monsieur le maire rappelle que, dans le cadre du projet de réaménagement des jardins proches de la médiathèque, la municipalité finalise l'acquisition d'une dizaine de parcelles. Cependant, l'une d'elle (AB 449 – 174 m²) appartenant à Mesdames Blanchet Marguerite et Denouault Marylise, n'a pu être acquise. Toutefois, il est possible de la louer pour une somme de 40 €/an, ce qui faciliterait l'aménagement de l'ensemble des jardins.

En conséquence, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ACCEPTE de louer la parcelle AB 449, à compter du 1^{er} janvier 2025, pour un coût annuel de 40 € payable le 1^{er} novembre de chaque année.

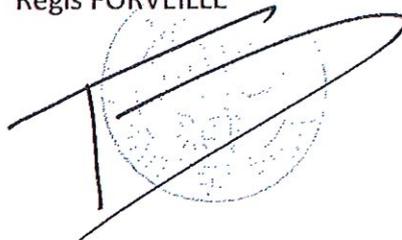
Cette location est valable pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction à chaque échéance, sauf congé donné par l'une des parties au moins un mois avant la date d'échéance du 31 décembre, par courrier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Pour copie conforme,

Le Maire

Régis FORVEILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 27 novembre 2024

Date de publication : 5 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le trois décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt-sept novembre, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno BOUVIER, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoit Pharis, Alain Dupont, Brigitte GILLES, Jérôme POIGNAND, Laetitia Lefeuvre et Samuel Bonnabesse.

Etaient absentes excusées : MM Julie Foucteau et Christelle Le Guyader qui a donné pouvoir à Madame Laetitia LEFEUVRE pour voter en son nom.

Madame Brigitte GILLES a été élue secrétaire.

58-2024 : Renouvellement du dispositif Argent de poche pour l'année 2025

Madame Magalie Pouriel, 3^{ème} adjointe, expose que la commission « enfance-jeunesse » propose de renouveler le dispositif « Argent de poche » destiné aux jeunes âgés de 16 ans révolus à 17 ans pour l'année 2025. L'encadrement serait assuré par 1 agent communal et/ou un élu. Les différentes tâches consistent principalement en de petits travaux d'entretien dans les bâtiments communaux et du fleurissement.

Ces chantiers auraient lieu aux dates suivantes :

- 11 au 13 février 2025 inclus, après-midi (13h30-17h00)
- 8 au 10 avril après-midi
- 8 au 10 juillet matin (8h30-12h)
- 15 au 17 juillet matin
- 21 au 23 octobre après-midi

En contrepartie, chaque jeune recevra une indemnité de 15 € par demi-journée réalisée dans sa totalité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE de renouveler le dispositif argent de poche pour l'année 2025

-AUTORISE le maire ou la 1^{ère} adjointe, à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Pour copie conforme,

Le Maire

Régis FORVEILLE

